

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**ANNEXE**

À l'alinéa 41, après le mot :

« (RASED) »,

insérer les mots :

« , après une redéfinition de leur positionnement et de leur pilotage, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le renforcement des RASED ne peut se faire sans avoir fait l'objet d'une véritable évaluation. En effet, la dernière évaluation des RASED date de 1996/1997. Réalisée par l'inspection générale de l'éducation nationale, cette évaluation dressait un bilan mitigé et montrait que le positionnement et le pilotage des RASED étaient problématiques. Aucune autre évaluation des RASED n'a été effectuée depuis. Par conséquent, il est difficile d'apprécier, à sa juste valeur, l'action menée par ses enseignants spécialisés.

Avec Gérard Gaudron, nous proposons dans un avis budgétaire sur le PLF 2012 « d'ouvrir un débat, suivi d'une large consultation, afin de repenser l'organisation des RASED ».

Par conséquent, tout renforcement des RASED ne peut se faire sans que ce dispositif fasse l'objet d'une véritable évaluation et d'une redéfinition de son positionnement et de son pilotage.